

Réaménagement du parc Dupéré

Compte rendu

Soirée d'information avec les citoyens du quartier

4 septembre 2019

Table des matières

Personnes présentes	2
Mot de bienvenue	2
Présentation du projet	3
Période de questions et commentaires.....	3
Mot de la fin	5

Personnes présentes

Étaient présents :

M. Patrice Lorrain-Chenu
Mme Micheline Châtigny
M. Lussier
Mme Lussier
Mme Kathy Thibault
Mme Lucie Rivard
M. Raymond Ruel
Mme Dorys Desrosiers
Mme Josée Rivard

M. Shawn Windsor
Mme Suzanne Messier
Mme Josée Samson
M. Gilles Beaudry
Mme Francine Girard
Mme Ginette Charpentier
Mme Sophie St-Louis
Mme Carmela Parzanese
Mme Estelle Vachée

M Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement
Mme Suzie Miron, conseillère de ville | District de Tétreaultville
M. Pierre Morissette, directeur | Direction des travaux publics
Mme Anne Clément, architecte paysagiste | Division des études techniques
Mme Maude Brasseur, conseillère en planification | Division des communications
M. Pierre Tessier, animateur

Mot de bienvenue

M. Tessier souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il explique que l'objectif de la soirée est de présenter le projet de réaménagement du parc Dupéré, dont les travaux vont débuter prochainement, et surtout d'échanger avec les citoyens quant à leurs préoccupations en lien avec ce projet, et de connaître leurs suggestions. Cette rencontre est la troisième. La première s'adressait aux jardiniers, la seconde s'adressait aux riverains du parc et celle de ce soir s'adresse à tous les citoyens du quartier.

M. Tessier explique le déroulement de la soirée. Mme Clément, architecte paysagiste, présentera le projet d'aménagement, puis suivra la période de questions et de commentaires. Il laisse la parole à M. Lessard-Blais.

M. Lessard-Blais remercie les citoyens d'être présents pour la séance d'information. Il souligne qu'il est important pour l'arrondissement de discuter des projets avec les citoyens et surtout d'entendre leurs suggestions de bonification. Il réitère que l'arrondissement souhaite ouvrir le parc à la communauté et en profiter pour mettre à niveau le jardin communautaire.

Présentation du projet

Mme Anne Clément présente le projet. Elle a deux plans, le plan actuel et le plan projeté.

Elle rappelle que son équipe a reçu le mandat de revoir l'aménagement du parc Dupéré afin de le rendre accessible aux citoyens. Cela implique de déménager les jardins communautaires afin de créer une entrée au parc dans le coin nord-est, un secteur qui est complètement enclavé présentement.

Le projet inclut le déplacement de 53 jardinets, la réhabilitation des sorties d'eau ainsi que l'installation d'un réseau électrique. Il y aura une dalle dans le jardin pour déposer la terre, le compost et les matériaux végétaux. Le réaménagement de l'espace inclut également un sentier, la plantation de 63 arbres (incluant 13 transplantations), des tables à pique-nique et des bancs. Elle souligne que ce projet est une première phase puisque l'arrondissement est en discussion avec l'administration du Mont Saint-Antoine pour prolonger le sentier vers la rue Sherbrooke.

Période de questions et commentaires

Mme Châtigny demande s'il y aura une clôture autour des jardins. Mme Clément l'informe que oui. Mme Châtigny demande s'il est possible de passer autour avec une brouette. Mme Clément répond qu'à la suite d'une conversation avec le président du jardin communautaire, il a été convenu de déplacer les jardinets plus près des clôtures pour permettre une circulation plus centrale. Les clôtures qui sont déplacées sont celles en avant et sur le côté.

Mme Samson demande la différence entre les deux sentiers : lequel sera déneigé et quel matériau sera utilisé ? Mme Clément l'informe que le sentier principal sera déneigé lorsqu'un accès vers la rue Sherbrooke sera réalisé. Comme c'est le cas pour tous les sentiers, le sentier principal du parc Dupéré sera conçu pour résister au déneigement et à l'accès des véhicules d'entretien.

Mme Lussier demande s'il y aura un accès pour les services d'urgence. Mme Clément répond qu'effectivement, le sentier principal le permettra et qu'il sera de largeur standard pour laisser passer un véhicule au besoin.

Mme Messier indique que les heures de fermeture du métro et les heures de fermeture des parcs ne sont pas les mêmes : Mme Samson poursuit en demandant s'il est possible d'afficher les heures de fermeture du parc. Mme Clément répond que le parc est sujet au règlement municipal applicable à tous les parcs montréalais et qu'il est possible de placer une affiche pour annoncer les heures d'ouverture.

Mme Messier demande où seront situés les bancs et les tables. Mme Clément les indique sur l'esquisse.

Mme Thibault demande si la police a été consultée pour que le parc soit sécuritaire. M. Morissette répond que l'arrondissement travaille de concert avec la police et les organismes du quartier, tel que Tandem, pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'incivilités dans nos parcs et pour y maintenir la tranquillité. Le nouvel éclairage aidera par ailleurs à éviter que des choses illicites se produisent dans le parc.

Mme Éviliana souligne que les gens du quartier qui se rendent au métro accèdent par la rue St-Donat, en passant derrière les condos de la rue Sherbrooke : est-ce qu'il sera possible de continuer à utiliser ce passage? M. Morissette l'informe qu'il n'a jamais été possible de le faire, puisque c'est un chemin privé. C'est pour cela qu'un sentier sera aménagé dans le parc, afin de décourager les passages sur le chemin privé derrière les condos situés sur la rue Sherbrooke.

M. Windsor demande si le sentier secondaire sera accessible 12 mois par année. Mme Clément l'informe que seul le sentier principal sera éclairé. M. Windsor demande s'il y aura un vote au cours de la soirée. M. Morissette répond que la soirée d'information a pour but de recueillir les derniers commentaires avant d'aller en appel d'offres, tel qu'expliqué en début de séance.

Mme Messier demande si les cèdres qui ont été plantés par les copropriétaires seront abattus ou déplacés. Mme Clément répond que les cèdres seront transplantés et indique, sur le plan, où ils seront transplantés. Mme Clément indique aussi que la Ville abat un arbre uniquement lorsque c'est absolument nécessaire. Mme Messier demande à quelle distance les arbres seront plantés à partir de la clôture ? Mme Clément répond que ce sera à environ 2 mètres à l'intérieur du parc.

Mme Éviliana demande pourquoi il est nécessaire d'installer une clôture autour du parc et pourquoi faut-il abattre des arbres ? Mme Clément souligne que l'objectif est de régulariser la situation afin que les citoyens ne passent plus par un chemin privé pour se rendre au métro. Finalement un total de 51 arbres seront ajoutés et 13 déplacés. Malheureusement, certains spécimens doivent être abattus (parce qu'ils sont malades et ne survivraient pas à un déplacement). L'arrondissement a favorisé une plantation diversifiée pour éviter des problématiques comme nous connaissons présentement avec le frêne.

Une citoyenne demande si le nombre de jardinets sera le même après le réaménagement. Mme Clément l'informe que oui, il ne s'agit que d'une relocalisation.

Mmes Messier et Samson demandent si l'arrondissement pourrait clôturer le chemin actuel entre le stationnement du Mont Saint-Antoine et la ruelle privée afin d'éviter le passage des citoyens. M. Morissette répond qu'il revient aux copropriétaires de faire installer une clôture de ce côté pour interdire l'accès à leur chemin privé.

Mme Thibault demande à combien l'arrondissement estime le nombre de personnes qui passeront par le parc, de quel pourcentage en superficie totale sera agrandi le jardin communautaire et quelle sera la superficie exacte du parc qui sera accessible aux résidents. Mme Clément répond qu'il s'agit d'informations très précises qu'elle n'a pas sous la main et qu'elle lui communiquera plutôt par écrit les informations demandées sur les superficies, si celle-ci lui laisse ses coordonnées, mais que l'arrondissement n'a pas d'estimation d'achalandage.

Mme Éviliana demande à qui va profiter le parc. Mme Clément répond que le parc sera aménagé pour tout le monde : des jeunes enfants, des adultes, des personnes âgées.

Une citoyenne demande de prévoir de l'espace pour pouvoir agrandir le jardin communautaire. M. Morissette suggère de déposer des projets de jardins collectifs dans le cadre du budget participatif de l'arrondissement lors d'une édition future dans Mercier-Est.

Mme St-Louis souligne qu'elle est en faveur d'un projet d'avenir pour les gens qui habitent dans le quartier. Elle insiste sur le fait que le parc Dupéré est un espace vert inutilisé dans le quartier, mais indique qu'elle est sceptique concernant le résultat des négociations avec le Mont Saint-Antoine. En terminant, elle rappelle le problème d'accumulation d'eau importante dans le parc.

Mot de la fin

M. Tessier remercie les citoyens pour leurs commentaires. Le compte rendu sera disponible sur le site de l'arrondissement. Il laisse le mot de la fin à Mme Miron.

Mme Miron réitère que l'administration ira de l'avant avec le projet d'aménagement afin que ce soit équitable pour tout le monde. Les commentaires et bonifications possibles soumis par les participants ont été pris en note. Elle remercie les citoyens présents pour leurs commentaires.